



UNION EUROPÉENNE

Conseil permanent de l'OSCE n°1348 Vienne, le 9 décembre 2021

Déclaration de l'Union européenne en réponse au rapport du chef de la Mission de l'OSCE en Moldavie, Dr. Claus Neukirch

1. L'Union européenne souhaite la bienvenue au chef de la Mission de l'OSCE en Moldavie, Dr. Claus Neukirch, et le remercie pour son septième rapport au Conseil permanent. Nous tenons à nouveau à remercier la Mission qui poursuit efficacement son travail malgré les défis posés par le COVID-19.
2. L'Union européenne rappelle qu'elle soutient un règlement pacifique, global et durable du conflit transnistrien sur la base du respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République de Moldavie, dans ses frontières internationalement reconnues, avec un statut spécial pour la Transnistrie.
3. Nous saluons la coopération entre les deux parties dans la lutte contre la pandémie de COVID-19, notamment en ce qui concerne la fourniture de vaccins et d'autres formes d'aide à la région de Transnistrie. Nous les encourageons à poursuivre dans cette voie et à intensifier leur coopération sur d'autres questions humanitaires au profit des habitants des deux rives du Dniestr.
4. Nous accueillons favorablement la poursuite de la suspension des restrictions de circulation entre les deux rives. Nous appelons les autorités autoproclamées de Transnistrie à prendre toutes les mesures nécessaires pour rétablir de façon durable la pleine liberté de mouvement entre les deux rives du Dniestr. Nous rappelons à ce titre les engagements du Paquet Berlin plus liés à la libre circulation dans la région.
5. Nous soutenons les efforts du Représentant spécial de la Présidence en exercice de l'OSCE en vue de la tenue d'une nouvelle réunion en format « 5+2 », seul

mécanisme pour parvenir à un règlement global et durable du conflit, et espérons que cette réunion pourra se tenir dans les meilleurs délais. Celle-ci devra permettre, dans le plein respect de la souveraineté de la République de Moldavie dans ses frontières internationalement reconnues, des améliorations concrètes en matière de respect des droits de l'Homme, de la liberté de mouvement et dans la mise en œuvre intégrale du paquet de mesures de confiance agréées à Berlin en 2016, à Vienne en 2017 et réaffirmées à Rome en 2018. Nous saluons à cet égard le nombre croissant d'échanges entre les deux parties cette année, au niveau des chefs-négociateurs et des groupes de travail, ainsi que la proposition réitérée par la présidente en exercice de l'OSCE lors de sa visite en République de Moldavie le 6 octobre dernier, d'accueillir une réunion en format « 5+2 » à Stockholm cette année. Nous saluons des efforts personnels de la Présidente en exercice en 2021 pour faire avancer le règlement du conflit transnistrien, notamment lors de sa visite en République de Moldavie le 6 octobre 2021.

6. L'UE demeure attachée au respect des droits de l'Homme et à la mise en œuvre intégrale du paquet de mesures de confiance. Nous rappelons nos préoccupations s'agissant de la détérioration de la situation des droits de l'Homme dans la région moldave de Transnistrie, comme décrit en détail dans le rapport, et soulignons l'importance du respect des standards internationaux et des engagements de l'OSCE en matière de droits de l'Homme et de libertés fondamentales. Nous soutenons également la poursuite du dialogue sur la situation des véhicules de la région de Transnistrie non couverts par l'accord de 2018 sur les plaques d'immatriculation. S'agissant du secteur des télécommunications, nous continuons d'appeler les deux parties à la reprise de discussions constructives et invitons les autorités de la République de Moldavie à restaurer le dialogue avec les opérateurs privés concernés en vue de parvenir à une solution acceptable par tous.
7. Alors que nous avons noté, en octobre 2020, les évolutions positives à propos de la situation des écoles dispensant un enseignement en alphabet latin dans la région de Transnistrie, nous regrettons l'absence de progrès s'agissant de la restitution des locaux des écoles de Ribnita, Grigoriopol et Dubasari comme souligné dans le rapport du chef de Mission. Nous comptons encore sur l'appui de la Mission pour suivre avec attention les développements nécessaires à leur fonctionnement normal et durable.

8. Nous attendons des progrès tangibles dans les trois corbeilles de l'agenda convenu pour le processus de négociations, en particulier sur les aspects politiques, institutionnels et de sécurité de la troisième corbeille.
9. En raison du risque élevé que présentent les dépôts d'armes et de munitions, en particulier celui de Cobasna, nous avons pris note des déclarations de la Fédération de Russie annonçant son intention de détruire des munitions de ce dépôt. Nous souhaitons que cette opération soit menée dans les meilleurs délais. Nous rappelons que l'OSCE dispose d'un mandat et de moyens pour contribuer au retrait ou à la destruction des munitions et armements russes de la région de Transnistrie et son implication est indispensable à la transparence et à la vérification internationale de ces opérations.
10. Comme indiqué lors de l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies sur le retrait complet et inconditionnel des forces militaires étrangères du territoire de la République de Moldavie concernant le Groupe opérationnel des forces russes, nous rappelons l'importance d'achever les processus débutés dans le cadre des engagements conclus lors du Sommet de l'OSCE d'Istanbul en 1999.
11. Nous appelons la Mission à continuer de suivre la situation dans la zone de sécurité et à informer sans délai sur les incidents qui y ont lieu. Nous renouvelons notre appel au strict respect des règles établies par la Commission conjointe de contrôle de la zone de sécurité.
12. Nous encourageons également les efforts de la mission pour renforcer son action dans le domaine de la prévention des violences domestiques et assurer le « gender-mainstreaming » de l'ensemble de ses activités, conformément au plan d'action de 2004 de l'OSCE pour la promotion de l'égalité des genres. De plus, nous saluons les actions menées en faveur de l'agenda « Femmes, paix et sécurité ». Nous serions reconnaissants au Dr. Neukirch s'il pouvait revenir plus en détails sur les actions mises en œuvre dans ces domaines.
13. L'UE reste prête à accompagner Chisinau dans la mise en œuvre de la loi de 1994 sur le statut juridique spécial de la Gagaouzie, afin de consolider le fonctionnement institutionnel de cette région au sein de la République de Moldavie.
14. Les citoyens de la République de Moldavie ont donné un mandat clair et fort au Parti Action et Solidarité pour commencer à mettre en œuvre le programme ambitieux de

la Présidente Maia Sandu et du gouvernement de Natalia Gavrilița. Nous soutenons fermement l'ambition forte du programme de réforme de la Présidente Maia Sandu, en particulier dans le domaine de l'Etat de droit, de la réforme du système de justice et de la lutte contre la corruption.

15. L'Union européenne demeure aux côtés de la République de Moldavie et nous continuerons notre assistance, que ce soit dans le cadre du Partenariat oriental, de l'Accord d'association, de la zone de libre-échange approfondi et complet, du régime d'exemption de visas ou de l'aide pour surmonter l'épidémie de COVID-19 et ses conséquences socio-économiques. L'Union européenne continuera à lier cette aide à des résultats concrets de réformes en vue d'apporter des avantages tangibles aux citoyens de la République de Moldavie.

La République de Macédoine du Nord*, le Monténégro*, la Serbie* et l'Albanie*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, la Géorgie et l'Andorre se rallient à cette déclaration.

* La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.